



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

Secrétariat Exécutif

PROJET 2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2-P2RS)

COMPOSANTE REGIONALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE FIRMES DE CONSULTANTS)

AMI N° 1.0.0.0.0.1.2 SE/SEA/UAM-AFC/P2-P2RS/SPM... 11 JUIL 2024

Sélection d'une firme pour l'assistance technique à l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) pour la formulation des projets et la mobilisation des ressources.

Secteur : *Agriculture-sécurité alimentaire*

N° d'Identification du Projet : *P-Z1-C00-072*

Référence de l'Accord de financement : *Don n°2100155042220 du 13 mars 2023*

1. Le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS) a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût de la Composante régionale du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) ; et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de Consultant pour l'assistance technique à l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) pour la formulation des projets et la mobilisation des ressources.
2. La mission vise à renforcer les compétences de l'Agence et des structures nationales dans la conception, l'identification, la formulation et le développement de projets dans les domaines spécifiques de la Gestion des terres, la résilience au changement climatique et le développement économique local selon les normes et procédures des partenaires financiers. Elle permettra l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité de l'APGMV dans la formulation de projets à impacts et leur opérationnalisation sur le terrain. Elle permettra également d'assurer l'alignement stratégique de ces programmes et projets aux priorités de la GMV selon son Plan d'Investissements Prioritaires Décennal 2021-2030, mais aussi le suivi et l'évaluation des interventions des partenaires grâce à la normalisation des procédures. De façon spécifique les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

/...

- Mettre à la disposition de l'APGMV un pool de cinq (5) experts établis au siège et disponible à temps plein et de façon rotative pour soutenir et rendre plus opérationnelles les missions de coordination, d'appui et d'accompagnement de l'Agence dans l'accélération des financements et l'alignement des interventions des partenaires et des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la GMV ;
 - Soutenir et conseiller les Structures Nationales GMV dans le développement d'activités phares dans le nexus : Développement et transformation de l'agriculture/Gestion intégrée des ressources en eau/Développement des énergies renouvelables et infrastructures résilientes ;
 - Renforcer les compétences des Etats dans les différentes étapes de conceptualisation, formulation et soumission des programmes et projets structurants et régionaux bancables conformément aux normes internationales et aux règles, procédures et priorités des PTFs ;
 - Améliorer la qualité, la pertinence, la cohérence et l'harmonisation des documents de projets et programmes des Etats membres de la GMV ;
 - Renforcer le dialogue constructif avec les partenaires et réduire les distorsions et les doublons dans les projets en promouvant l'approche programmatique ;
 - Assurer un appui technique et conseil aux structures nationales GMV dans la mise en œuvre ;
 - Des programmes et projets à impacts de la GMV (planification, gestion, coordination, suivi-évaluation, capitalisation, synergie ...) ;
 - Développer et mettre en œuvre des instruments et outils de gestion et de coordination des projets et programmes ;
 - Fournir un appui global à l'APGMV et aux structures nationales dans les différents processus de suivi de la mobilisation des engagements financiers auprès des partenaires et leur mise en œuvre auprès des bénéficiaires ;
 - Etablir des mécanismes et des modalités de sécurisation des financements et des investissements dans la GMV ;
 - Renforcer les capacités de mobilisation de financements innovants à travers des projets adaptés ;
 - Appuyer l'APGMV pour la maîtrise des procédures, du fonctionnement et des modèles d'affaires des partenaires techniques ;
 - Appuyer la mise en place d'un système de suivi et évaluation efficace des interventions des partenaires grâce à la normalisation des procédures de gestion administratives et financières des programmes et projets et au modèle de rapport sur les impacts et les résultats escomptés, cela pour une traçabilité efficace.
3. Le CILSS invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- Une présentation du consultant (date de création, pays d'enregistrement, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique (statuts, registre de commerce) ;
- Un Tableau de présentation des références des missions similaires réalisées par le Consultant et faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission ; (ii) une description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) le montant du contrat ; (vii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission ; et (viii) toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée ;
- Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations accompagnées des pages de garde et de signature des contrats exécutés ;
- Dans le cas d'un groupement : Un accord de groupement ou d'association entre les entreprises membres du groupement, daté et signé par chacune des parties et désignant le mandataire dûment habilité à engager légalement tous les membres du groupement.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque, édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

La liste restreinte sera établie conformément aux dispositions du paragraphe E3.2.3 du Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1). La qualification des consultants sera déterminée/évaluée sur la base du nombre de références de missions similaires. **Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.**

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, bâtiment annexe, porte n°505, de 8 à 16 heures.**

7. Les expressions d'intérêts rédigées en langue française doivent être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **02 AOÛT 2024** à 10 H 00 mn et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'assistance technique à l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) pour la formulation des projets et la mobilisation des ressources** ».

À l'attention : Dr Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire Exécutif du Comité permanent Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, Rez-de Chaussée,
porte n°114
03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tél : 00226 25 49 96 00
A : frederic.conseiga@cilss.int;
Copie à : pse.apgmv@grandemurailleverte.org; hinsa.adamou@cilss.int et
geraldine.gnankambary@cilss.int

Pour le Secrétaire exécutif,
L'interimaire



Dr Sylvain Nafiba Ouédraogo
Secrétaire exécutif adjoint